

Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Nom : Rachel Arcand

Sujet : Consultation sur les nouvelles exigences de remboursement

Date : 12-22-2020

J'avais un voyage de prévu le 21-04-2020 au 10-05-2020 pour Malaga en Espagne et retour de Porto au Portugal, Le vol a été annulé, la cie Air Transat m'a offert un crédit, sachant que la cie doit être vendue, j'ai fait une demande à ma carte de crédit pour un remboursement , pour service non rendu, en septembre dernier, on ne me dit pas que la demande doit être faite dans les 80 jours suivant la date du voyage, à tous les mois j'appelais la cie de carte pour savoir ou en était mon dossier, et voilà qu'en décembre j'apprends que ma demande est refusée à cause du 80 jours dont j'ignorais l'existence.

Les consommateurs n'ont pas à payer pour entretenir les cie aériennes, et devrait être rembourser pour service non rendue et devrait aussi être avertis du délai qu'ils ont pour être remboursés, On devrait avoir une réglementation comme en Europe et aux Etats - Unis, je trouve que les gouvernements devraient être plus ferme avec les cie aériennes, les cartes de crédit et les assureurs et les obliger à rembourser. C'est pas à nous à payer les déficits des cie aériennes.